

7. PASTORALISME, AGRO-PASTORALISME ET ORGANISATION FONCIERE : LE CAS DES PEULS

Danièle KINTZ

Dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest, l'élevage est organisé selon trois modes dominants : comme activité économique exclusive, nous l'appelons « pastoralisme pur » ; pratiqué conjointement (c'est-à-dire sur les mêmes territoires globaux et par les mêmes gens) avec l'agriculture, c'est l'« agro-pastoralisme » ; enfin, l'élevage comme production d'appoint aux côtés de l'agriculture. Dans chacun de ces trois cas, l'organisation économique s'inscrit dans l'espace de façon spécifique et les systèmes fonciers avec lesquels elle est en interaction sont différents.

L'ethnie peule, en communautés disséminées ou groupées, est présente dans tous les pays au sud du Sahara jusqu'au Congo. Ses membres, pour lesquels l'élevage est une spécialisation ancienne et réputée, pratiquent cette activité essentiellement selon deux des types organisationnels que nous venons de citer : le pastoralisme pur et l'agro-pastoralisme. Aujourd'hui, l'agro-pastoralisme étant dominant, nous lui donnerons, dans ce texte, une place importante en nous appuyant particulièrement sur les études que nous avons réalisées dans la région de Dori (nord-est de la Haute-Volta) et dans celle de Maradi (centre-sud du Niger).

Nous entendons ici « organisation foncière » dans un sens large et faisons référence à toutes les parties de l'espace sur lesquelles des droits individuels ou collectifs sont reconnus (propriétés cessibles, transférables, droits d'usage, etc.). De ce point de vue, apparaissent comme pertinents les éléments spatiaux suivants : l'habitat, l'eau, les pâturages, les champs et les voies d'accès à l'eau et aux pâturages. Nous allons analyser successivement chacun de ces éléments dans son rapport au foncier.

L'habitat

Seul l'habitat urbain — maisons en ciment ou en « banco » (argile crue) et terrains — fait l'objet de transactions commerciales, même lorsqu'il s'agit de petites villes comme celle de Dori (5 000 habitants) dans le nord-est de la Haute-Volta. C'est surtout la présence des services administratifs des États actuels qui différencie une ville d'un village important mais aussi l'existence de la résidence d'un chef traditionnel, la taille des voies d'accès, du marché, des boutiques, etc., ou plutôt la combinaison de tous ces facteurs. Les terrains y sont alors vendus nus ou construits. Ils se transmettent aussi par héritage. Les maisons peuvent être prêtées ou louées.

Après les villes peules, par ordre décroissant dans l'importance de la monétarisation des rapports fonciers, vient ensuite le milieu agro-pastoral. Dans celui-ci, l'habitat se présente de deux manières : groupé en villages ou dispersé dans les champs. Dans le premier cas, les maisons et les terrains qui les jouxtent peuvent être prêtés et sont transmis par héritage. Ils ne sont ni loués ni ven-



pus. Les limites des terrains sont moins fixes qu'en ville, les « cours » (ensemble terrain-habitations d'une même famille) peuvent être agrandies, déplacées. Un nouveau terrain est obtenu sur simple demande faite au chef de village. En effet, dans les régions peules où l'habitat est groupé en villages, il est rare que les champs soient contigus aux habitations, celles-ci sont au contraire entourées d'une étendue de terrain dénudé, piétiné par le bétail qui rentre le soir au village. Cet espace vide est à usage collectif. Installer de nouvelles « cours » sur celui-ci ne rencontre pas de résistance tant que la circulation du bétail y reste facile. La région de Dori, en Haute-Volta, est représentative de cette situation.

Dans le cas où l'habitat des agro-pasteurs est dispersé (par exemple dans les zones peules de la région de Maradi, au Niger), cette dispersion se fait sur les champs. La propriété de l'espace habité ne se différencie pas de celle de la terre agricole, chaque propriétaire de champ construisant sur celui-ci les maisons dont il a besoin. L'habitat est le plus souvent démontable (paillotes), des animaux y sont à l'attache, maison et fumure étant déplacées régulièrement tout autour des champs afin d'assurer à ceux-ci la plus grande couverture possible en engrais organiques et résidus ménagers. Si les champs sont cessibles et transmissibles (nous verrons ce point plus loin), l'habitat ne l'est pas en tant que tel.

Le pastoralisme pur, qui est lié au nomadisme, est la situation la plus opposée à celle de la ville : l'habitat est toujours démontable (paille tressée, nattes) et il est parfois réduit (par exemple, chez les Peuls *Bororo* du Niger) à un panneau coupe-vent qui protège les jeunes enfants et les ustensiles ménagers. Le seul cas où l'installation d'un campement de ce type donne lieu à une procédure c'est celui où, en saison sèche, des Peuls nomades s'entendent avec le propriétaire d'un champ pour s'installer quelque temps sur ce champ avec leurs animaux et donc, ainsi, procurer du fumier à l'agriculteur en échange de la fourniture de bottes de mil — on parle alors de « contrat de fumure ». Bien que cette procédure soit liée à un habitat, ce n'est pas sur celui-ci qu'elle porte mais uniquement sur les prestations en fumier et en céréales.

Ces quatre cas — situation urbaine, agro-pastoralisme avec villages, agro-pastoralisme avec habitat dispersé, pastoralisme — montrent la force du lien qui existe entre le taux d'urbanisation et la présence d'une procédure concernant l'habitat.

L'eau

En ville, l'eau est commercialisée de trois façons : par adduction d'eau dans les maisons, par vente de l'eau aux fontaines publiques ; par les porteurs d'eau qui distribuent soit l'eau qu'ils ont eux-mêmes achetée soit celle de puits auxquels ils ont accès ou encore celle des mares. Enfin, certains propriétaires de cours font creuser des puits dans celles-ci — le plus souvent ils s'attachent pour cela les services de spécialistes rémunérés. Après cet investissement initial, l'eau est alors gratuite. Pour utiliser un puits ainsi creusé, il faut l'autorisation de son propriétaire (il est en même temps celui du terrain) lequel peut, éventuellement, demander une contre-partie monétaire.

En système agro-pastoral, deux situations se présentent qui ne sont pas, cette fois, en liaison avec la concentration de l'habitat mais avec la profondeur de la nappe phréatique. Si elle est peu profonde, des puits sont creusés dans le lit des marigots dès l'assèchement de ceux-ci (vers fin septembre dans

le nord-est de la Haute-Volta, par exemple), ils ne sont pas busés et s'effondrent dès que les pluies remplissent de nouveau les cours d'eau (généralement en juin dans le même exemple). Chaque chef de famille creuse donc chaque année un ou plusieurs puits pour abreuver son propre bétail et l'accès à tous les puits est libre pour les usages domestiques. Tout homme séjournant quelque temps dans la région avec son bétail creuse les puits dont il a besoin. Par ailleurs, l'eau n'est jamais refusée aux troupeaux de passage. Cette situation — eau peu profonde — n'est généralement pas liée à un état de pénurie et ne donne pas lieu à des difficultés techniques : c'est donc aussi celle qui occasionne le moins de procédures.

Lorsque la nappe phréatique est profonde — par exemple dans toute la zone centrale du Niger où les puits ont rarement moins de dix mètres de profondeur et souvent beaucoup plus — les puits sont permanents. Ils sont creusés et busés par des spécialistes et constituent donc un investissement important. Ce point est fondamental : pouvoir creuser un puits implique la possession de moyens financiers supérieurs à ceux de la moyenne de la population. Il s'agit souvent de chefs de lignages ou de fractions et, à l'inverse, le fait de devenir propriétaire d'un puits après un déplacement et une nouvelle installation entraîne la création d'une nouvelle fraction ; c'est alors le propriétaire du puits qui en devient le chef. Dans cette situation, l'eau n'est généralement pas vendue, mais y avoir accès nécessite l'autorisation de celui qui a fait creuser le puits. Par ce biais, celui-ci a un pouvoir de contrôle très important sur l'installation de nouveaux venus, l'ouverture de champs en milieu agro-pastoral et l'utilisation des pâturages en milieu pastoral. Il se crée ainsi autour de lui une clientèle sociale et politique.

Si les régions agro-pastorales connaissent les deux types de situation — accès facile à l'eau avec puits temporaire et accès difficile avec puits permanents — la zone pastorale sahélienne qui est plus septentrionale, se situe généralement dans la deuxième catégorie. Il en est ainsi de toute la partie centrale du Niger ; là les puits sont fermés par des branchages épineux lorsque le groupe se déplace et certains puits, actuellement, sont vendus.

Outre les situations que nous venons de décrire, des éleveurs et agropasteurs peuls résident aussi à proximité de fleuves et de mares pérennes. Là, la question du rapport à l'eau ne se pose plus en tant que telle, mais est fonction de l'organisation des voies d'accès ; ce cas est donc, tout au long de l'année, le même que celui que connaissent les autres régions en saisons de pluies et que nous analyserons plus loin.

Les pâturages

Nous utilisons ici « pâturages » dans un sens large qui englobe non seulement les zones herbacées, les pâturages aériens (arbustes et arbres) mais aussi les champs qui, en saison sèche, fournissent sous forme de résidus agricoles une part non négligeable de l'alimentation du bétail. Certains groupes peuls n'élèvent que des bovins, d'autres uniquement des ovins et des caprins, mais, dans la majorité des cas, le cheptel peul est constitué de ces trois espèces animales, c'est donc à elles que nous renvoyons globalement pour les termes « bétail », « cheptel », etc.

En ce qui concerne l'organisation agro-pastorale, nous introduirons deux types de distinction : l'opposition entre les régions où les Peuls sont majori-

taires et celles où ils sont minoritaires ; la différence de nature entre la transhumance de saison sèche et celle de saison des pluies.

Lorsque les agro-pasteurs peuls sont majoritaires, c'est généralement là où ils ont constitué des États dont ils détiennent la chefferie. Ils y ont une maîtrise politique de l'espace et leur organisation agro-pastorale y est dominante. C'est le cas de la région de Dori, dans le nord-est de la Haute-Volta : là, des terres sont réservées à l'agriculture, les *seeno* ou sols sablonneux, d'autres à la pâture, ce sont les *bolaare* ou terrains argileux qui fournissent de bons pâturages herbacés et les rives des cours d'eau pour leurs pâturages aériens. Dans cette région, les champs sont des propriétés individuelles, mais les pâturages relèvent de droits collectifs. En effet, la préservation des zones réservées à l'élevage fait l'objet d'un consensus général dans la population. Lorsqu'il arrive que cette coutume soit transgressée, c'est le plus souvent le fait d'étrangers à la région qui provoquent ainsi un litige relevant du chef de village sur le territoire duquel la transgression a été commise (tout l'émirat de Dori est divisé en territoires villageois contigus qui correspondent au découpage juridictionnel traditionnel). La prégnance de ces droits collectifs sur les pâturages ne concerne toutefois que la nature de l'utilisation de ces zones et non pas le nombre ou la qualité des utilisateurs : l'accès aux pâturages est libre (toutefois une limitation s'exerce par le contrôle sur l'eau) à la condition qu'ils ne soient utilisés qu'à la pâture.

Lorsque les agro-pasteurs peuls sont minoritaires, ils le sont généralement par rapport à une ethnie privilégiant nettement l'agriculture. La région de Maradi, au Niger, est représentative de cette situation : environ 10 % de la population est constituée de Peuls agro-pasteurs ; ils sont disséminés en petits groupes entre les villages des agriculteurs *hausa* (qui pratiquent aussi l'élevage, mais à un bien moindre degré). Aucune mesure de protection des terres à pâturage n'y est prise, le bétail pâture en saison sèche sur les champs et dans les rares poches de brousse laissées intactes ; en saison de pluies, les ovins et les bovins sont conduits en transhumance. Dans cette région, si bien sûr la propriété individuelle des animaux existe comme partout ailleurs, on peut considérer qu'il n'y a pas de droit ni individuel ni collectif sur l'espace dont ont besoin ces animaux.

La transhumance de saison sèche est une mesure positive par rapport à l'élevage : elle consiste en la recherche de meilleurs pâturages et s'effectue le plus souvent vers le Sud, l'accès aux terres est libre, mais l'eau est un facteur limitatif des déplacements. C'est en saison sèche que dans la région de Dori, en Haute-Volta, les bergers transhumants vont vers le Sud-Est. En raison des pluies, le bétail est gardé sur place et simplement tenu à l'écart des champs.

La transhumance de saison des pluies n'est qu'en partie une mesure déterminée par l'élevage : elle permet de conserver les pâturages pour la saison sèche, mais elle est surtout organisée, aux dires mêmes des agro-pasteurs, pour éloigner le bétail des zones intensément cultivées, elle s'effectue donc surtout vers le Nord, au-delà de la limite des cultures. Là, en saison des pluies, l'accès à l'eau ne constitue pas une difficulté, il y a des mares temporaires. Dans le cas présent, il n'y a de droit ni sur les pâturages ni sur l'eau, une fois la zone de transhumance atteinte. C'est le passage du Sud au Nord jusqu'à cette zone qui fait l'objet de droits et de litiges.

En situation de pastoralisme pur, il n'y a pas d'appropriation des pâturages en tant que tels, mais leur utilisation est entièrement conditionnée par l'accès à l'eau en saison sèche. Nous avons déjà dit que le pastoralisme pur s'exerçait surtout dans la zone la plus septentrionale du Sahel, là où l'eau

est généralement profonde. Celui qui possède un puits contrôle donc en même temps les pâturages qui l'entourent. Cet élément a été mis en lumière par les politiques hydrauliques des différents états sahéliens : les puits et les forages creusés par l'État permettent l'utilisation d'un plus grand nombre de pâturages mais, n'appartenant à personne en particulier, leur accès est laissé libre à tous les éleveurs et les pâturages qui se situent à proximité de ces nouveaux points d'eau sont très vite surexploités. Un certain contrôle sur les pâturages en tant que tels ne nous semble donc exister que dans le système agro-pastoral à dominante peule. Ailleurs, soit il est absent, soit il passe par la maîtrise de l'eau.

Les champs

Les Peuls agriculteurs sans bétail ne constituent, le plus souvent, que des cas individuels. Ce n'est donc qu'en situation agro-pastorale que l'on peut parler de leurs champs. Ceux-ci sont toujours des propriétés masculines individuelles (les régions où les femmes peules pratiquent elles-mêmes l'agriculture et possèdent des champs sont rares) transmissibles et, depuis peu, cessibles. Les champs sont fixes : la fumure évite les déplacements et les jachères. Ils ont toujours pu être prêtés. Aujourd'hui, la terre agricole est d'autant plus couramment louée ou vendue qu'elle est proche d'une ville.

Dans les régions où la pression agricole est forte, les champs ne peuvent plus, désormais, être obtenus que par achat, toutes les terres fertiles ayant déjà été mises en culture. En revanche, dans d'autres zones, une terre peut être octroyée à titre définitif par le chef de village ou de lignage local. Précisons que, chez les Peuls, il n'y a pas de chef de terre distinct du chef politique, comme c'est le cas dans nombre d'ethnies soudaniennes.

Les voies d'accès à l'eau et aux pâturages

Le déplacement des individus, qui circulent généralement à pied, ne donne lieu à aucune réglementation ; c'est celui du bétail dont il s'agit ici et uniquement en saison des pluies, car, alors, les cultures occupent de vastes espaces et c'est à ce moment-là que, dans certaines régions (par exemple, tout le centre du Niger), s'effectue la transhumance. Les services administratifs ont prévu des couloirs de passage, mais ceux-ci ne sont pas respectés. Les agriculteurs, poussés par la nécessité, tendent à accroître la superficie de leurs champs et donc à empiéter sur ces zones réservées au bétail. Il en est de même pour les voies d'accès aux mares et à certains puits qui permettent aux bergers d'abreuver les animaux sur leur route. Cette question est délicate ; elle donne lieu à des conflits constants, soit que le bétail fasse des dégâts dans les cultures, soit qu'il soit dans l'impossibilité de poursuivre sa route.

Les éléments nouveaux

La croissance urbaine, rapide en Afrique, développe, entre autres choses, deux types d'investissement que les citadins font dans l'économie rurale : en terres agricoles et en bétail. Dans le premier cas, des champs sont achetés et des manœuvres rémunérés pour les cultiver. Dans le second cas, du bétail

est confié à des bergers à la campagne, le cheptel de certains villages est parfois ainsi constitué pour moitié par des animaux appartenant à des propriétaires citadins. Cet élevage a un rapport indirect avec l'organisation foncière puisqu'il est utilisateur d'eau et de pâturages.

Les bergers qui, dans leur pratique professionnelle quotidienne, ne dissocient pas leur propre bétail de celui qui leur est confié, observent, en ce qui concerne l'eau et les pâturages, les types d'organisation analysés plus hauts.

L'accès aux produits de cueillette était traditionnellement laissé libre, mais la demande des villes en bois de chauffe et de construction et en foin (pour le bétail stabulé) s'est tellement accrue que de nombreux paysans parlent de la nécessité d'instaurer un contrôle sur les ponctions effectuées sur leurs territoires (les services des Eaux et Forêts remplissent déjà en partie ce rôle pour ce qui concerne le bois).

CONCLUSION

La propriété foncière, chez les Peuls, se manifeste donc d'une façon proche de ce qu'elle est dans le monde occidental dans trois domaines : l'habitat en milieu urbain ; les puits profonds d'une partie de la zone agro-pastorale et de la quasi-totalité des régions purement pastorales ; les champs des secteurs agro-pastoraux où la pression agricole est la plus forte. Là, le foncier s'organise dans un réseau d'échanges monétaires.

Le foncier se situe dans un contexte plus souple et non marchand dans les régions agro-pastorales où l'eau n'est pas profonde et celles où des terres cultivables sont encore disponibles, c'est-à-dire là où les problèmes techniques sont les moins aigus.

Les pâturages ne font l'objet d'une préservation que dans le cas où les Peuls sont majoritaires et leur mode de vie agro-pastoral dominant. Ailleurs, l'élevage n'est pratiqué que là où l'agriculture ne peut pas l'être, c'est ainsi qu'il existe encore des zones purement pastorales : elles sont trop septentrionales pour que des cultures y soient entreprises.

D'une manière plus générale, on peut considérer que le lien entre le foncier et le pastoral est moins fort qu'entre le foncier et l'agricole car il ne participe jamais d'une appropriation aussi directe ni aussi marquée que celle que constitue la possession d'un champ. L'organisation pastorale en retire un avantage : elle est plus mobile et plus adaptable aux conditions de l'année que ne l'est l'agriculture. Mais, là où les conditions écologiques permettent la coexistence de l'agriculture et de l'élevage, les espaces pastoraux sont souvent menacés, à des degrés divers, par l'accroissement des terres que cultivent les Peuls eux-mêmes ou d'autres groupes ethniques.

études réunies et présentées par
E. LE BRIS, E. LE ROY et F. LEIMDORFER

ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
Liste des membres du comité scientifique de préparation	8

PREMIÈRE PARTIE

LES ENJEUX INITIAUX

Critiquer et dépasser une image caricaturale de l'Afrique noire précoloniale

Introduction, par E. Le Roy	11
The initial stakes	13

CHAPITRE I

Rapport introductif aux journées d'études, par J.-P. Chauveau,
J.-P. Dozon, E. Le Bris, E. Le Roy, G. Salem, F.-G. Snyder.

1. L'émergence de l'objet foncier dans la littérature administrative et scientifique	17
2. L'actualité des problèmes fonciers en Afrique noire et les ques- tions qu'elle suggère	26

CHAPITRE II

Approches thématiques

1. Le statut du foncier dans l'analyse de l'économie de plantation au Ghana, par J.-P. Chauveau	45
2. Épistémologie du « foncier » dans le cadre des économies de plantation ivoiriennes, par J.-P. Dozon	56
3. Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest, par E. Le Bris	61
4. Le régime foncier rural en Afrique noire, par C. Coquery-Vidrovitch	65
5. Une approche pragmatique des situations foncières, par Ph. Haeringer	84

CHAPITRE III

Première discussion générale sur le rapport introductif

1. Interventions	91
2. Débats	92

DEUXIÈME PARTIE

L'APPROFONDISSEMENT DES ENJEUX

La terre dans les discours, les pratiques et les représentations de l'Afrique contemporaine.

Introduction, par E. Le Roy	97
-----------------------------------	----

CHAPITRE IV

Représentations autochtones de l'espace

1. Représentations et organisations endogènes de l'espace chez les <i>Myene</i> du Gabon (Nkomi et Mpongwe), par P.-L. Agondjo-Okawe	101
2. Lectures de l'espace africain, par Betote Dika Akwa Nya Bonanbela	115
3. L'espace et l'organisation foncière toucouleur (Sénégal et Mauritanie), par M. Wane	118
4. Rapports des débats, par P.L. Agondjo-Okawe	120
5. Synthèse des débats, par E. Le Roy	122
6. L'accès à la terre chez les paysans basundi (région du Pool, Congo), par D. Desjeux	126

CHAPITRE V

La logique foncière de l'État depuis la colonisation

- | | |
|---|-----|
| 1. Le choix d'une problématique juridique, par R. Verdier..... | 133 |
| 2. L'expérience ivoirienne, par A. Ley..... | 135 |
| 3. L'expérience malienne, par A. Rochegude..... | 141 |
| 4. Rapport des débats, par A. Ley, A. Rochegude et R. Verdier.. | 148 |
| 5. Synthèse des débats, par E. Le Roy..... | 150 |

CHAPITRE VI

La rente foncière

- | | |
|---|-----|
| 1. Genèse de la rente foncière et du capitalisme agraire, par J. Charmes..... | 155 |
| 2. Rapport des débats, par F. Snyder..... | 163 |
| 3. Synthèse des débats, par E. Le Bris..... | 165 |

CHAPITRE VII

Agro-pastoralisme

- | | |
|---|-----|
| 1. Le processus juridique, les droits fonciers et l'aménagement de l'environnement dans un canton hausaphone du Niger, par J.-T. Thompson..... | 169 |
| 2. Les Leyde du Delta central du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique, par S. Cissé | 178 |
| 3. Rapport des débats, par E. Grégoire..... | 189 |
| 4. Synthèse des débats, par E. Grégoire..... | 192 |
| 5. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades. Le cas des Twaregs Kel dinnik dans la région de Tahoua (Niger), par G. Lainé..... | 195 |
| 6. Un système de production agro-pastoral en crise : le terroir de Gourjae (Niger), par E. Grégoire..... | 202 |
| 7. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, par D. Kintz..... | 212 |

CHAPITRE VIII

La mise en place des réformes agrofoncières

- | | |
|--|-----|
| 1. Réflexions sur la réforme foncière sénégalaise de 1964, par M. Niang..... | 219 |
| 2. Le projet de la mise en valeur de la vallée de Baila en Basse-Casamance (Sénégal), par M. Diao..... | 228 |
| 3. La réforme agrofoncière au Togo, par K. Koffigoh..... | 240 |
| 4. La réforme agrofoncière et droit coutumier au Togo, par M. Foli..... | 253 |
| 5. Rapport des débats, par M. Foli..... | 263 |

6. Synthèse des débats, par E. Le Roy	264
7. Droit d'usage et propriété privée, par J.-M. Gastellu	269

CHAPITRE IX

Les grands projets d'aménagement et de développement dans les domaines agricoles, forestiers, hydrauliques, miniers ou pastoraux.

1. Transformations « dirigées » de l'espace agraire et réponses paysannes à la périphérie des lacs volta (Ghana) et kossou (Côte-d'Ivoire), par V. Lassailly-Jacob	281
2. Grands projets de développement et pratique foncière en Côte d'Ivoire. L'exemple de l'opération San Pedro, par A. Schwartz	293
3. L'aménagement du fleuve Sénégal et ses implications foncières, par J.-L. Boutillier	301
4. Rapport des débats, par J.-P. Chauveau et G. Pontié.....	308
5. Synthèse des débats, par E. Grégoire	311
6. Organisation foncière et opération de développement. Le cas soninke du Sénégal, par J.-Y. Weigel	315

CHAPITRE X

Politique foncière de l'État dans l'aménagement urbain

1. Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire, par M. Prouzet	325
2. Objet d'une recherche sur les politiques foncières de l'État dans l'aménagement urbain, par A. Durand-Lasserve et J.-F. Tribillon	330
3. Rapport des débats, par A. Durand-Lasserve, M. Prouzet et J.-F. Tribillon	334
4. Synthèse des débats, par E. Le Bris	336

CHAPITRE XI

Stratégies « privées » d'occupation de l'espace en milieu urbain et péri-urbain

1. Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine, par Ph. Haeringer	341
2. Stratégie spatiale et stratégie familiale : la volonté de maintien en centre ville (exemple dakarais), par G. Salem	360
3. Rapport des débats, par E. Le Bris	370
4. Synthèse des débats, par E. Le Roy	372

TROISIÈME PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Quels seront les rapports sociaux impliqués par l'espace à l'horizon de l'an 2000 ?

Introduction, par E. Le Roy 379

CHAPITRE XII

Discussion générale et bilan

1. Synthèse du débat de clôture, par E. Le Bris 381
 2. Bilan des journées d'études, par E. Le Bris et E. Le Roy 382

CHAPITRE XIII

La question foncière en Afrique noire

- Comment la « question foncière » est-elle abordée dans les discours sur l'Afrique noire à l'époque contemporaine ? 391
 — Le rôle central de l'État africain dans l'évolution contemporaine de la « question foncière » 392
 — Les enjeux de la « question foncière » à l'horizon de l'an 2000 395

ANNEXES

1. Liste des participants aux « Journées d'études sur les problèmes fonciers », Paris, 22-25 septembre 1980 401
 2. Liste des organismes et des sigles 405
 3. Index des noms de groupes et de lieux 407
 4. Index des concepts 413
 5. Liste des cartes et des figures 420

ÉDITIONS KARTHALA

Collection MÉRIDIDIENS

Christian RUDEL, *Guatemala, terrorisme d'État.*
Bernard JOINET, *Tanzanie, manger d'abord.*
Philippe LEYMARIE, *Océan Indien, le nouveau cœur du monde.*
André LAUDOUEZE, *Djibouti, nation-carrefour.*
Bernard LEHEMBRE, *L'Île Maurice.*

Collection LES AFRIQUES

Essedine MESTIRI, *Les Cubains et l'Afrique.*
I. MBAYE DIENG et J. BUGNICOURT, *Touristes-rois en Afrique.*
Carlos MOORE, *Fela Fela, cette putain de vie.*
Bernard LANNE, *Tchad-Libye : la querelle des frontières.*
J.S. WHITAKER, *Les États-Unis et l'Afrique : les intérêts en jeu.*
Abdou TOURÉ, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation.*
G.R.A.A.P., *Paroles de brousse : Des villageois africains racontent.*
Jean-Marc ELA, *L'Afrique des villages.*
Guy BELLONCLE, *La question paysanne en Afrique noire.*
Collectif, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne.*

Collection HOMMES ET SOCIÉTÉS

1. *Sciences politiques et économiques*

Abdoulaye Bara DIOP, *La société wolof.*
J.F. MEDARD, Y.A. FAURE et al., *État et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire.*
Guy ROCHETEAU, *Pouvoir financier et indépendance économique en Afrique : le cas du Sénégal.* En coédition avec l'ORSTOM.
Collectif, *Enjeux fonciers en Afrique noire.* En coédition avec l'ORSTOM.

2. Histoire et Anthropologie

- Joseph AMBOUROUE-AVARO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation. Le bas Ogové au XIX^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Collectif, *La civilisation ancienne des peuples des Grands Lacs*. En coédition avec le Centre de Civilisation Burundaise.
- François GAULME, *Le pays de Cama. Un ancien État côtier du Gabon et ses origines*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Antoine GISLER, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e-XIX^e siècles)*.
- Juliette BESSIS, *La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie*. En coédition avec les Publications de la Sorbonne.
- Yoro FALL, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne (XIV^e-XV^e siècle)*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Zakari DRAMANI ISSIFOU, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^e siècle*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.
- Louis NGONGO, *Histoire des Forces religieuses au Cameroun (1916-1955)*.
- Françoise RAISON (Et. réunies par), *Les souverains malgaches. Constructions monarchiques et réappropriations populaires*.
- Bakoly DOMENICHINI-RAMIARAMANANA, *Du Ohabolana au Hainteny : langue, littérature et politique à Madagascar*. En coédition avec le Centre de Recherches Africaines.

3. Langues et cultures

- Pierre DUMONT, *Le français et les langues africaines au Sénégal*. En coédition avec l'A.C.C.T.
- Philippe NTAHOMBAYE, *Des noms et des hommes. Aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*.

Collection RELIRE

- Eugène MAGE, *Voyage au Soudan occidental (1863-1866)*. Introduction d'Yves Person.
- David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'Afrique australe et dans le Bassin du Zambèse (1840-1864)*. Introduction d'Elikia M'Bokolo.
- Ida PFEIFFER, *Voyage à Madagascar (1856)*. Introduction de Faranirina Esoavelomandroso.
- Victor SCHOELCHER, *Vie de Toussaint Louverture*. Introduction de J. Adélaïde-Merlande.

Collection LETTRES DU SUD

- Yodi KARONE, *Le bal des caïmans*.

Max JEANNE, *La chasse au racoon*.
Merle HODGE, *Crick crack monkey*.
Gérard CORPATAUX, *Voyage sans retour*.
Joël LUGUERN, *Les parasols de Danang*.
José LOUZEIRO, *Pixote ou la loi du plus faible*.

Collection DE CONTES

Gabriel MFOMO, *Soirées au village* (Cameroun).
Jacques PUCHEU, *Contes haoussa du Niger*.
Gabriel MFOMO, *Les initiés* (Cameroun).
Henri TOURNEUX, *Les nuits de Zanzibar* (contes swahili).
Marie-Paule FERRY, *Les dits de la nuit* (contes tenda du Sénégal).

Collection SARABANDE (livres pour enfants)

Chouka la mangouste antillaise (texte de Maryse Cériote et dessins de Bordeclerc).
Marcy DANS LEE, *Ibon, l'oiseau des Philippines*.

HORS COLLECTION

A.C.C.T./D.N.A.F.L.A., *Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali*.
ANSELIN (Alain), *La question peule et l'histoire des Égyptes ouest-africaines*.
MICHEL (Andrée) et Coll., *Femmes et multinationales*.
Collectif, *Culture et politique en Guadeloupe et Martinique*. En coédition avec le journal *Alizés*.
Collectif, *Études africaines en Europe*; Bilan et inventaire (2 tomes).
ZHEGIDOUR (Slimane), *La poésie arabe moderne entre l'islam et l'occident*.

POLITIQUE AFRICAINE (revue trimestrielle)

1. *La politique en Afrique noire : le haut et le bas*.
2. *L'Afrique dans le système international*.
3. *Tensions et ruptures politiques en Afrique noire*.
4. *La question islamique en Afrique noire*.
5. *La France en Afrique*.

6. *Le pouvoir d'être riche.*
7. *Le pouvoir de tuer.*
8. *Discours populistes, mouvements populaires.*

(Pour plus de précisions sur ces titres, demandez le catalogue complet des éditions Karthala : 22-24, bd Arago, 75013 Paris.)